



N° de résolution
ou annotation



Province du Québec
M.R.C. d'Antoine-Labelle
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac des-Îles

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de sa séance ordinaire du 15 juillet 2025, le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a adopté le Règlement # 25-101 relativement à la tenue d'événements spéciaux sur les terrains privés.

Le règlement #25-101 est disponible pour consultation au bureau municipal, 871, chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, durant les heures d'ouverture et sur le site Internet : www.saldi.ca

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, ce 4^e jour du mois d'août de l'an deux-mille-vingt-cinq.

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12 h et 13 h, le 5^e jour d'août 2025 et sur le site internet www.saldi.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour d'août de l'an deux-mille-vingt-cinq.

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière